

Transféré rogatoire
le 22/07/22

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'ELNE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mmes BOUISSAC Sylvie, MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, PASTORE-TAVERNIER Virginie, MM. LEFEVRE Jean-Marie, POIRSON Jacques, SALGUERO Tony.

Absents ayant donné procuration : M. MANZANARES Pere à Mme CANDILLE Sylvaine, M. CASTANIER Roland à Mme CANTE Laetitia, M. WATTIER Fabrice à Mme NOGUES Catherine, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme PEZIN Annie, Mme PARRA Alicia à M. MOLINA Francis, Mme ARANDA Anabelle à M. GARCIA Nicolas, M. TRIVES André à Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem à M. FAJULA Jacques, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. SANCHEZ Joseph à M. POIRSON Jacques.

Absente : Mme MARTINEZ Marie.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

DEL03-200722 <u>Nomenclature</u> :	7-1-1-5 Finances Locales Décisions Budgétaires Autres Actes Budgétaires
---	--



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le Budget Principal de la Commune en section d'investissement pour les raisons suivantes :

- Réajustement budgétaire suite à divers imprévus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme en €
67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	87.378,00
Total dépenses de fonctionnement				87.378,00

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme en €
70	70876		Remboursement de frais par le GFP de rattachement	87.378,00
Total recettes de fonctionnement				87.378,00

.../...

.../...

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme en €
23	2313	521	Constructions (Plan rénovation énergétique)	30.000,00
23	2313	527	Constructions (Réhabilitation –extension Tour des 4 Vents)	25.000,00
23	2313	529	Constructions (Réhabilitation piscine)	10.000,00
23	2315	525	Installations, matériel et outillage techniques (pistes cyclables voirie)	-10.000,00
20	202		Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	-10.000,00
21	2111		Terrains nus	-25.000,00
23	2313	517	Constructions (Aménagement ancien collège)	-20.000,00
Total dépenses d'investissement				0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'ACCORD sur les propositions de Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE** de voter les crédits tels que précités.

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMÉ

Fait à Elne, le 21 juillet 2022

P/ Monsieur le Maire empêché,

Le premier Adjoint,

Jacques FAJULA,



BE / 14 / CB / 16.000
Bun